

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23.07.2020

PRESENTS : Monsieur de VILLEBONNE Alain
Madame GERBE Patricia, adjointe
Messieurs SIMON-CHOPARD Nicolas, SELMI Jean-Christophe, adjoints
Mesdames: PEIRONE-FERRATO Carole, PIAT-PAILLASSON Marie-Annick
Messieurs, DAVID Mathis, VACHIER-MOULIN Christian, WEISS Philippe

PROCURATIONS:

Madame MONNET Christine à Monsieur VACHIER-MOULIN Christian
Monsieur DHALLUIN Jean-Pierre à monsieur WEISS Philippe

Secrétaire de séance : Madame GERBE Patricia

Ordre du jour :

Compte-tenu du contexte sanitaire, et pour la durée de l'état d'urgence sanitaire, le Maire propose au Conseil Municipal que la séance se déroule sans public.
Le huis clos est voté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1- Désignations des nouveaux représentants de la collectivité au sein des organismes extérieurs

Conformément à l'article L 2121.33 du CGCT, le Conseil Municipal doit désigner ses délégués qui siégeront dans les organismes extérieurs.
Pour les syndicats mixtes, les délégués sont élus au scrutin uninominal majoritaire à 3 tours.

CCFF: 1 titulaire : Monsieur WEISS Philippe

1 suppléant : Madame PEIRONE FERRATO Carole

Commission Communale de Sécurité : 1 représentant du Maire : Madame PIAT PAILLASSON Marie-Annick

Conseil d'administration de l'Office du Tourisme Intercommunal : 1 délégué : Monsieur SELMI Jean-Christophe

Comité du Bassin d'Emploi : 1 délégué : Madame MONNET Christine

Correspondant Défense Nationale : Madame PEIRONE FERRATO Carole

POUR LA CCID:

La Direction Générale des Finances Publiques demande à la commune, suite aux élections municipales, de dresser une nouvelle liste de 12 commissaires titulaires et de 12 commissaires suppléants qui seront désignés par leurs soins, afin de constituer une nouvelle commission communale des impôts directs.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal, la liste suivante dressée selon les conditions énoncées par les services financiers.

Commissaires titulaires :

BRUZZO Pierre, 592 chemin du Tombareau / VITROLLES EN LUBERON

RICHOMME Brigitte, 45D chemin de San Sumian/ VITROLLES EN LUBERON

DEVINE Brigitte, 2B rue de l'Ecole/ VITROLLES EN LUBERON

MALDONADO Joseph, 77 avenue du Serre/VITROLLES EN LUBERON

SIMON-CHOPARD Bernadette, 78, avenue du Serre/ VITROLLES EN LUBERON
LANDREIN Rémy, 50 impasse des Campagnes/VITROLLES EN LUBERON
DHALLUIN Jean-Pierre, 271 chemin du Bas de l'Ay/VITROLLES EN LUBERON
OLLIVIER René, 16 impasse du Château/VITROLLES EN LUBERON
LAGAILLARDE Jean-Louis, 360, avenue du Serre/VITROLLES EN LUBERON
VACHIER-MOULIN Christian, 190 chemin de Céreste/ VITROLLES EN LUBERON
SILVESTRE Pierre, 25 boulevard de la Libération/ LA TOUR D'AIGUES
MAZIARZ Patrice, Le Village 13127 VITROLLES EN PROVENCE

Commissaires suppléants :

DEVINE Guy, 2 Rue de l'Ecole/ VITROLLES EN LUBERON
RICHOMME Guy, 45D chemin de San Sumian/ VITROLLES EN LUBERON
VACHIER-MOULIN Danièle, 190 chemin de Céreste/VITROLLES EN LUBERON
TISSOT Louis, 2B rue de l'Ecole/ VITROLLES EN LUBERON
ORSONI Gérard, 182 avenue du Serre / VITROLLES EN LUBERON
PAILLASSON Pierre-Henri, 1 Route de Céreste/ VITROLLES EN LUBERON
KOUKLOWSKY Walle, 48 A impasse du Serre/VITROLLES EN LUBERON
De VILLEBONNE Monique, 95 route de Grambois/ VITROLLES EN LUBERON
ROUX Francis, 638 chemin du Bas de l'Ay/ VITROLLES EN LUBERON
BAUER Bernadette, 1816 route de la Bastide des jourdans
ALLEGRE Sébastien, 38 rue de la Mairie/ VITROLLES EN LUBERON
DUMOND Marie-Josée, rue Adrien Genty /84240 LA MOTTE D'AIGUES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de dresser la liste des contribuables proposés pour siéger à la commission communale des impôts directs comme citée ci-dessus et de nommer les différents représentants au sein des syndicats comme désignés ci-dessus.

2 FORMATION DES ELUS:

Suite au renouvellement de mandat, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur les crédits de formation des élus.

L'article L 2123-12 du CGCT dispose que « les membres d'un Conseil Municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions ».

Dans les 3 mois suivants son renouvellement, le Conseil Municipal doit délibérer sur l'exercice du droit à formation de ses membres. Il détermine les crédits ouverts à ce titre.

Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la Commune à condition que l'organisme extérieur dispensateur de la formation soit agréé par le Ministre de l'Intérieur (agrément dispensé après avis du Conseil National de la Formation des Elus Locaux).

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2% du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la Commune et le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20% du même montant.

Compte-tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe d'un montant égal à 15% des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Les frais de formation comprennent:

- les frais de déplacement qui comprennent, outre les frais de transport, les frais de séjour (c'est-à-dire les frais d'hébergement et de restauration)

- les frais d'enseignement

- la compensation de la perte éventuelle de salaire, de traitement ou de revenus, justifiée par l'élu et plafonnée à l'équivalent de 18 jours, par élu et pour la durée du mandat.

Elle est de même nature que l'indemnité de fonction et est donc soumise à CSG et à CRDS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 15% du montant des indemnités des élus.

AUTORISE le Maire à signer avec les organismes de formation agréés les conventions présentées préalablement à toute action de formation en lien avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la commune par les élus au conseil municipal,

AUTORISE le Maire à mandater le paiement de toute facture relative à la participation effective des élus à une journée de stage, ou une session de formation,

AUTORISE à rembourser les frais de déplacement engagés par les élus et nécessairement liés à la formation sur présentation de pièces justificatives.

CHARGE le Maire de veiller à ce que chaque élu ne dépasse pas la part annuelle qui lui revient dans la limite égalitaire des crédits alloués,
DECIDE selon les capacités budgétaires de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet.

QUESTIONS DIVERSES:

Le maire rend compte au Conseil Municipal des différentes activités des élus depuis leurs élections:

- Réunion avec le Conseil Départemental/Agence Routière de Pertuis pour la signature d'une nouvelle convention concernant la répartition entre le domaine communal et départemental
 - Mise en sécurité des piétons et création d'un cheminement entre le parking et le centre du village : en cours
 - Purge du rocher et coupe des pins surplombant la RD 33 pour mise en sécurité .Travaux pris en charge financièrement par le Conseil Départemental. Opération prévue les 5 et 6 août prochains
 - Demande de devis pour les travaux de réfection de la toiture des toilettes de l'école
 - Travaux d'entretien des bas-côtés de la voirie par l'entreprise Pardini et nettoyage du « parking » du Serre, de l'ancienne station de relevage
 - Réunion avec Monsieur MERCIER / Cinéma itinérant pour redémarrage des diffusions le 29 juillet avec dégustation de vins. Penser à faire la demande d'autorisation à la Préfecture
 - Accueil du Député Julien AUBERT et de Madame TRINQUIER Noëlle Conseillère Départementale
 - Préparation de l'apéritif qui sera donné le 14 juillet
 - Convention RGPD (règlement général de la protection des données) demande de devis en cours : une proposition de DATAVIGI à hauteur de 40€/mois pour 24 mois
 - CCFF : Monsieur CIBOT Roger: démissionnaire, Madame VACHIER-MOULIN Laura en attente d'une réponse ; Messieurs SIMON-CHOPARD Nicolas, WEISS Philippe et Jean-Tristan LECOMTE : nouveaux bénévoles, Monsieur ALLEGRE Sébastien : responsable.
 - Réunion avec COTELUB pour l'urbanisme avec Monsieur FABRE Paul et Madame RHE Cécile concernant l'élaboration d'un projet de carte communale
 - Réunion avec l'entreprise COLAS / Manosque pour la redéfinition du cheminement piéton suite au projet de l'Agence Routière de Pertuis devis en cours (+ Eclairage public + escalier cimetièrre) et prise de contact avec Monsieur CIBOT Roger pour établissement d'un plan de bornage du terrain
 - Gîte communal : deux visites ont été effectuées par Madame DERANQUE et Monsieur DAVID en vue d'une reprise de la gestion du gîte : en cours
 - Site internet de la commune : changement de prestataire : contrat revu par Monsieur SELMI Jean-Christophe et créations d'adresses email pour les élus en cours.
- Séance est levée à 20h15.